

APRÈS-GE
Assemblée Générale Extraordinaire
10 décembre 2024

Procès verbal

Mardi 10 décembre 2024, 18h00-19h15, L'ESPACE – Ch. du 23-août, 1 – 1205 Genève

Président d'AG : Grégory Chollet

PV : Colin Peillex

Slides de la présentation : https://www.apres-ge.ch/system/files/documents/page/presentation_ag_apres_2024_decembre_final.pdf

1. Accueil et Bienvenue – 5min

Gregory Chollet souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 18h15.

Léa Laveau et Robert Stitelmann sont désigné-es scrutateur-ices pour cette AG.

L'ordre du jour de la présente assemblée est adopté à l'unanimité.

2. Validation du PV de l'Assemblée générale du 4 juin 2024 – décision, 5min

Décision : Le PV de l'AG ordinaire du 4 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Temps forts de l'année 2024 « 20 ans après » - information, 5min

Caroline Piffaretti partage les événements marquants de l'année 2024 : l'assemblée générale du RIPESS à l'ESPACE du 13 au 15 juin, le forum transfrontalier de l'ESS le 8 octobre, les 20 ans d'APRÈS-Ge le 17 octobre. D'autres éléments ont par ailleurs marqué cette année tels que : le lancement de Rez Actifs au printemps, le lancement de la plateforme Locali, la création de deux postes dédiés aux membres et à l'agrandissement du réseau.

4. Proposition de création du statut d'affilié-e – décision, 20min

Antonin Calderon présente la proposition de création du statut d'affilié-e qui permet d'ouvrir le réseau de l'ESS à des entreprises et organisations qui se reconnaissent dans sa charte et ses valeurs, sans correspondre encore pleinement aux critères d'adhésion d'APRÈS-Ge. Ce

nouveau statut est pensé comme une première étape plus accessible avant l'adhésion, même si l'Affilié-e n'a aucune obligation de devenir membre par la suite. L'objectif pour notre faîtière est de pouvoir engager l'ensemble des organisations et entreprises durables à Genève, tout en conservant sa vision de l'économie comme levier de transition écologique et sociale.

Proposition soumise au vote

Création du statut d'Affilié-e à APRÈS-Ge pour les entreprises et organisations qui :

- signent la Charte d'APRÈS-Ge ;
- respectent les critères préalables (pas de partis politiques, pas d'églises, pas de syndicats) ;
- respectent les critères d'affiliation cumulatifs :
 - Activité non contraire à l'intérêt collectif
 - Siège et/ou Activité significative à Genève
 - Production de biens et services locaux

Les structures affiliées ne sont pas membres d'APRÈS-Ge et n'ont pas de droit de vote en Assemblée Générale. Elles paient un abonnement annuel "Affilié-e", identique au montant des cotisations des membres, et elles ont accès à une liste limitée de prestations par rapport aux membres.

Questions et clarifications

Jérôme Despont de réalise demande quelle quantité de nouveaux membres cela peut-il représenter à l'avenir.

Antonin Calderon répond qu'actuellement, entre 70 et 80 structures ne vont pas au bout du processus d'inscription, car trop complexe. Il précise que le cercle membre a été créé dans le but de développer le réseau. Se pose aussi la question du partenariat avec la Fédération suisse des entreprises afin de fédérer plus d'entreprises genevoises autour du statut d'affilié-e.

Julien Reinhard de l'Agenda 21 demande si des types de profils spécifiques ont été identifiés.

Antonin Calderon donne l'exemple de l'entreprise Serbeco, qui a abandonné le processus. L'objectif est de viser des structures de taille importante, mais aussi plus petites, telles que des boulangeries ou des salons de coiffure.

Christine Serdaly du Comité ajoute que l'objectif est aussi de mettre en valeur et de rendre attractif le fait d'être membre du réseau de l'ESS. Le statut d'affilié-e facilite l'adhésion par la suite.

Julien Reinhard soulève le risque que des structures se mettent en valeur en tant qu'affilié sans pour autant répondre réellement aux critères de l'ESS.

Antonin Calderon précise que les deux statuts (membre et affilié-e) seront clairement différenciés. Notamment par un travail graphique (logo, identité visuelle).

Décision : La proposition de création du statut d'affilié-e est validé à l'unanimité des membres présent-e-s, sans abstention ni opposition.

5. Processus d'adaptation du montant des cotisations – information, 20 min

Camille Fedrizzi présente la démarche pour le processus qui se caractérise par une nouvelle méthode de calcul

des cotisations. Cela se justifie par le fait que les cotisations n'ont pas évolué depuis 20 ans, alors que nombreuses prestations des membres ont connu une augmentation, ainsi que par l'inflation. De plus, cela permettra une facturation automatique et simplifiée.

Le nouveau calcul sera basé sur la masse salariale brute, par catégorie. Cela peut induire une baisse ou une hausse des cotisations selon les membres. Un formulaire pour sonder l'avis des membres est actuellement en circulation et 58 membres y ont déjà répondu. De manière générale, une large majorité a adhéré au principe.

Questions et clarifications

Lionel Weiss précise que le montant des cotisations par rapport au budget global d'APRES-Ge représente 5 à 6 %. L'objectif n'est pas tant d'augmenter les cotisations des membres actuels, mais plutôt de doubler le montant par l'apport de nouveaux membres et d'affiliés.

Camille Fedrizzi précise qu'une projection a été faite sur les 15-20 membres dont les cotisations étaient les plus conséquentes en les contactant individuellement. Tous étaient favorables au nouveau calcul, malgré une augmentation plus ou moins importante.

Eric Rossiaud du Comité demande s'il est prévu de mettre en place une cotisation de soutien pour les membres dont la cotisation baisserait.

Camille Fedrizzi répond qu'elle va travailler sur le sujet.

Xavier Von Aarburg de Octree demande quelles charges l'augmentation des cotisations va couvrir.

Lionel Weiss explique que l'objectif est de compenser l'aide financière qui soutient actuellement sur 3 ans l'un des deux postes dédiés aux membres.

Fabienne Fischer demande si le calcul des cotisations des indépendant-es a été pris en considération.

La question soulevée doit être réfléchie. Lionel Weiss explique qu'actuellement, les cotisations sont calculées sur le produit. A priori, les indépendant-es devraient se retrouver dans les 3 à 4 premières catégories du tableau ([voir présentation](#)).

Xavier Von Aarburg demande si un groupe de travail verra le jour pour parler du sujet.

Camille Fedrizzi répond que cela n'est pas prévu. Le Cercle Membres se basera sur le formulaire envoyé aux membres et communiquera sur les résultats de ce dernier.

La votation sur cette modification du calcul des montants des cotisations aura lieu à l'AG ordinaire de juin 2025. La proposition sera mise à jour d'ici là.

6. Proposition de changements des statuts de l'association – décision, 10min

Lionel Weiss présente les changements nécessaires pour une inscription d'APRÈS-Ge au registre du commerce. Il rappelle que les associations sans but économique mais qui exercent une activité commerciale ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce. C'est également l'occasion d'uniformiser le nom administratif pour « APRÈS-Ge ».

Proposition soumise au vote

Code couleur: noir = commun aux statuts actuels et modifiés

rouge = à retirer | vert = à ajouter

STATUTS DE L'ASSOCIATION

APRÈS-GE, CHAMBRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les statuts sont modifiés à l'AG du 10 décembre 2024 comme suit :

> Article 1

Sous le nom de « APRÈS-GE, la Chambre de l'économie sociale et solidaire », il est créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

> Article 3 (extrait)

La Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE a pour buts :

> Article 9 (extrait)

Le comité exécutif désigne parmi ses membres les personnes autorisées à engager l'association envers les tiers par leur signature collective à deux. Ces personnes sont inscrites au registre du commerce de Genève.

Le droit de signature peut être accordé à des personnes qui ne sont pas inscrites au registre du commerce membres du comité exécutif. Il peut dans ce cas être limité à certains champs d'activité déterminés. La liste des bénéficiaires est tenue à jour dans le registre des signatures autorisées.

> Article 11 (extrait)

Les ressources de l'association proviennent de cotisations, d'inscriptions aux manifestations organisées par l'association, de subventions, de parrainages, de dons, de prestation de services et de revenus divers.

Genève, le 10 décembre 2024

Questions et clarifications

Fabienne Fischer demande si la mention d'économie sociale et solidaire serait toujours présente dans les statuts.

Lionel Weiss répond que oui. Elle est présente dans les buts des statuts.

Christine Serdaly précise que le Comité s'est lui aussi posé la question et a vérifié l'information en amont.

Gregory Chollet précise qu'il est nécessaire de voter en deux fois. Une première fois sur le fait d'accepter de voter l'ensemble des modifications en une seule fois. Puis une seconde fois sur les modifications en questions.

Décision : Le vote sur l'acceptation de voter l'ensemble des modifications en une fois est validé à l'unanimité des membres présent-e-s, sans abstention ni opposition.

Décision : Le vote sur les changements de statuts de l'association est validé à l'unanimité des membres présent-e-s, sans abstention ni opposition.

7. Proposition de changement de la fiduciaire pour la révision des comptes (Global Audit Services SA) – décision,

5min

Lionel Weiss explique que dans les statuts d'APRÈS-Ge, il est précisé les auditeurs pour le contrôle restreint. La bonne pratique voudrait que l'auditeur soit régulièrement changé. Depuis près de 10 ans, c'est la Fiduciaire Chavaz SA qui effectue le travail de révision des comptes pour APRÈS-Ge. Il est proposé de mandater «GAS Global Audit Services SA» à partir de janvier 2025 en cas de validation par les membres.

Lionel Weiss en profite pour remercier chaleureusement la Fiduciaire Chavaz SA pour son travail de qualité.

Questions et clarifications

Un membre demande si GAS Global Audit Services SA est membre du réseau.

Lionel Weiss répond que non. Cet élément n'est pas un critère d'attribution, mais il serait possible de les affilier.

Selon Sandrine Meyer-Chanson du Comité, il n'existe pas de fiduciaire agréée pour la révision des comptes dans le réseau à ce jour.

Décision : Le changement de fiduciaire pour la révision des comptes auprès de « GAS Global Audit Services SA» dès janvier 2025 est validé à l'unanimité des membres présent-e-s, sans abstention ni opposition.

8. Divers - 5min

Pas de divers.

Gregory Chollet en profite pour remercier les personnes suivantes : l'équipe d'APRÈS-Ge, pour sa motivation et son énergie au quotidien. Le Comité pour son engagement. Colin Peilleux pour son travail effectué au sein de l'équipe, qu'il quitte à la fin de l'année.

L'AG se termine à 19h08. La soirée se poursuit avec une mise à l'honneur des membres, avec 3 présentations de structures inspirantes.

Fait à Genève, le 10 décembre 2024

Gregory CHOLLET
Membre du Comité

Signature



Maude MASSARD-FRIAT
Membre du Comité

Signature

